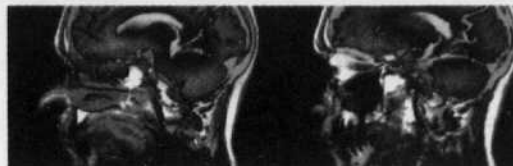




IDÉES
Pour des cégeps francophones
Page C 5



SCIENCES
Institut neurologique: 75 ans
plus tard, toujours à la fine pointe
Page C 6

PERSPECTIVES

Éducation

Pour ne pas décrocher

L'implantation des «13 voies de réussite» proposées par la ministre Courchesne constituent un défi de taille



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le nouveau plan prévoit que la famille sera mise à contribution pour éviter le décrochage scolaire.

S'il existe actuellement un rare consensus pour valoriser l'éducation, le plan d'action gouvernemental pour contrer le décrochage, lui, est loin d'avoir fait l'unanimité. Certes, beaucoup se sont réjouis de constater qu'on s'attaquera à ce problème dès la petite enfance et que la communauté tout entière sera mobilisée. Mais voyant le défi que représente l'implantation de ces «13 voies de réussite», d'autres estiment ne pas pouvoir leur accorder la note parfaite.

LISA-MARIE GERVAIS

«**C**ent fois sur le métier remettez votre ouvrage.» La ministre de l'Éducation n'a pas hésité à avoir recours à cette formule lors de la conférence de presse mercredi dernier au cours de laquelle elle a présenté les grandes lignes de son nouveau plan pour combattre le décrochage scolaire. Une façon de décrire l'ampleur du travail à faire, mais aussi l'importance d'apprendre des erreurs. «Il n'y a

pas de solution magique», a-t-elle laissé tomber, comme pour répondre d'entrée de jeu aux critiques qui pourraient fuser ou pour balayer le spectre de l'ancienne stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), qui n'avait pas donné les résultats escomptés.

Cette fois, le nouveau plan d'action de Michel Courchesne fait la part belle au rapport du Groupe d'action sur la réussite et la persévérance scolaire dirigé par L. Jacques Ménard, président de BMO Groupe financier, qui avait été fort bien accueilli à sa publication en mars dernier. Ces «13 voies de la réussite» reprennent la quasi-totalité des recommandations du groupe, et mettent notamment l'accent sur la mobilisation régionale et qui ciblent les enfants d'âge préscolaire et ceux des milieux défavorisés.

Mais surtout, il a souligné l'importance de mettre à profit la communauté (famille, organismes communautaires, entreprises) pour valoriser l'éducation et la réussite. Tant et si bien que l'idée a peut-être même été poussée trop loin, estime Michel Janosz, professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal. «Bien sûr, on ne peut pas tout pelleter dans la cour de l'école. La capacité de l'école à se rendre dans la cuisine de la famille est limi-

tée, et c'est pourquoi elle a besoin des yeux de la communauté», a dit M. Janosz, également directeur du Groupe de recherche sur les environnements scolaires (GRES) et de l'équipe d'évaluation de la SIAA. «Mais ma critique à l'égard du rapport Ménard, c'est d'avoir laissé entendre que la mobilisation de la communauté suffisait. C'est nécessaire, mais pas suffisant. Ce n'est pas la communauté qui va aider le prof à avoir une bonne relation avec son élève, ça prend donc les deux forces», a-t-il ajouté. En ce sens, il reconnaît que le plan de la ministre Courchesne vient rétablir l'équilibre.

Un plan trop précipité

Pressé de sortir par le rapport Ménard publié en mars dernier, puis maintes fois reporté, le plan de la ministre était plus qu'attendu. A un point tel qu'il apparaît «inachevé» aux yeux de Michel Janosz. «Mon sentiment est qu'il y a plusieurs bonnes idées, mais ça reste un plan précipité», a-t-il soutenu. Je ne suis pas certain du tout qu'on a pensé à sa mise en application, et on risque d'avoir des problèmes d'implantation comme ce fut le cas avec Agir autrement.»

Pour qu'il fonctionne, un plan de cette envergure doit avoir des échéanciers bien précis, à court terme, insiste le chercheur. «C'est bien de déterminer les objectifs à long terme et de voir comment on va les développer. Mais on n'a pas découpé le plan en étapes. Comment on va mettre ça en œuvre, de quoi on a besoin pour le mettre en œuvre? Il va y avoir des problèmes», a-t-il avancé. C'est bien qu'on se soit fixé l'objectif d'atteindre un taux de diplomation de 80 % [pour 2020], mais dans deux ans, on s'attend à quoi?»

Pour Michel Perron, cofondateur du Centre régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), la démarche ne saurait être improvisée. «Il y a des centaines, voire des milliers de personnes qui ont donné leur avis, c'est un peu tout le Québec qui est en réflexion depuis un certain temps», a-t-il fait remarquer. Le chercheur, qui a aussi fait partie de l'équipe-conseil pour la SIAA, dit qu'il faut toutefois faire attention de ne pas reproduire les erreurs du passé. «Sans faire de conclusions trop hâtives, il semble que l'implantation se soit faite de façon inégale, autant à l'échelle des écoles que dans les commissions scolaires. Le programme a été lancé sans qu'on ait de cibles et d'objectifs précis», a-t-il noté. Une erreur de parcours que la ministre a promis de corriger en obligeant les suivis systématiques et rigoureux, assure-t-il.

Profs, régions et aide aux devoirs

Exiger des commissions scolaires qu'elles fixent des cibles de réduction du taux de décro-

chage pour chacune de leurs écoles est une très bonne idée en soi, confirme M. Perron. Mais encore faudra-t-il que les personnes et les instances chargées de faire un suivi comprennent les particularités régionales. «Il y a des communautés qui ont plus de rattrapage à faire que d'autres. Les commissions scolaires vont devoir ajuster leur tir», a-t-il souligné. «La cible de 80 %, qui émane de la proposition du mois de mars [dans le rapport Ménard], présente un défi très différent d'une communauté à l'autre au Québec.»

A cet effet, Michel Janosz craint que la course au rendement ait des effets pervers. «Si tout ce qu'on fait, c'est de mettre une pression sur les gens qui doivent atteindre les objectifs et qu'on ne met pas d'énergie pour leur montrer comment on va les soutenir, ça ne pourra pas fonctionner», a-t-il analysé.

Autre grand défi: celui posé par la diminution du ratio maître-élèves à un maximum 20 élèves par classe au primaire. Plusieurs étaient étonnés que ce ratio n'ait pas été revu à la baisse au secondaire, là où les élèves sont véritablement le plus susceptibles de décrocher. Mais d'autres s'inquiètent de l'arrivée massive de nouveaux enseignants pour permettre de réaliser cet objectif. Seront-ils à la hauteur? «Les jeunes enseignants qui viennent tout juste de finir leur bac n'ont pas d'expérience et ils auront besoin d'être épaulés par des professeurs plus expérimentés. Mais a-t-on les mentors nécessaires?», s'inquiète François Larose, professeur à la faculté de l'éducation de l'Université de Sherbrooke.

Au-delà de la quantité d'effectifs — la ministre a prévu des mesures pour encourager ce choix de carrière puisqu'elle a annoncé l'embauche de 200 enseignants-ressources —, Michel Janosz se dit davantage préoccupé par la formation même des nouveaux enseignants. «Les jeunes qui décrochent ont des difficultés à l'école, mais ils ont aussi des difficultés familiales, de comportement. Les enseignants ne sont pas nécessairement formés pour les accompagner. Est-ce que ces profs-là vont être soutenus? Ça n'a pas été dit», fait-il remarquer.

Enfin, la sixième «voie de réussite» qui comprend des mesures pour réduire les retards d'apprentissage au primaire en a laissé sceptiques plus d'un, notamment parce qu'elle propose de renforcer les programmes d'aide aux devoirs. Or, la littérature scientifique est très critique sur cette façon de faire. «On n'a jamais pu prouver qu'il y avait une relation de cause à effet entre la performance d'un élève et l'aide aux devoirs», a indiqué M. Larose. Tout compte fait, la ministre aura peut-être à refaire les siens.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La réflexion sur le décrochage scolaire mobilise tout le Québec depuis un certain temps.

Le Devoir

PERSPECTIVES

HONDURAS

La quatrième urne

L'expulsion du Honduras du président démocratiquement élu a bouleversé l'ordre constitutionnel du petit pays. Cependant, le mouvement social n'a pas tardé à s'organiser pour exiger le retour à la normalité et la création d'une assemblée constituante. Mais plus le temps passe, plus les putschistes prennent leurs aises à la présidence.

JEAN-PIERRE LEGAULT

Vous prenez un président qui, à votre avis, s'approprierait poser un geste illégal, vous demandez à l'armée de l'expulser du pays et immédiatement, vous nommez immédiatement un remplaçant. La recette est claire, limpide et... nouvelle, mais elle laisse un arrière-goût des années sombres qu'a connues l'Amérique latine jusque dans les années 1980.

Sommairement résumé, c'est ce qui s'est passé en juillet au Honduras lorsque le président démocratiquement élu, Manuel Zelaya, à la suite d'une décision de la Cour suprême, a été réveillé en pleine nuit par les militaires qui l'ont «accompagné» jusqu'à l'aéroport. Tout comme au Chili en 1973, une décision de la cour jugeant illégale toute consultation du peuple sur la Constitution a été utilisée pour légitimer le coup. Du même coup, les vieux démons qui ont trop longtemps hanté l'Amérique latine sont réapparus.

Près de trois décennies après la fin de l'ère des dictatures, une telle collusion des pouvoirs judiciaire, militaire et politique est surprenante. Et ce «coup d'État civil» a soulevé un tollé à travers le monde, le «parrain américain» demandant le rétablissement de l'ordre constitutionnel tout en retirant, du bout des doigts, une partie son aide aux putschistes. Le prétexte à cette collusion: la volonté du président Zelaya de tenir un référendum pour juger de l'intérêt de la population pour une réforme constitutionnelle, consultation familièrement appelée la quatrième urne.

Mais la marmite bouillait déjà. Le virage vers la gauche du libéral Zelaya, élu en 2006, et les politiques qu'il a adoptées ne plaisaient pas à certains. Dans le but d'«élargir son espace politique», nous dit David Lumbi depuis Marcovia, dans le département de Choluteca, le président élu a en effet adopté une série de mesures pour les démunis: gratuité scolaire, hausse du salaire minimum de 130 à 230 \$ par mois, allocations pour l'énergie, vaste programme d'alphabétisation, de création de microentreprises et arrêt des privatisations des sociétés d'État. Bref, la liste est importante et ces mesures constituaient un changement radical pour le pays. Comme c'est maintenant la coutume, l'épouvantail chaviste a rapidement été brandi par ses adversaires politiques lorsque Zelaya s'est entendu avec le Venezuela sur un tarif préférentiel pour le pétrole.

Polarisation

«Présentement, le pays est polarisé entre les putschistes et les antiputschistes», constate Mgr Réal Corrievau, Hondurien d'adoption depuis des décennies et aujourd'hui à la retraite à Tegucigalpa. «J'ai été surpris par la maladresse des putschistes [pour démettre Zelaya]. Je ne crois pas



Des partisans de Manuel Zelaya bien encadrés lors d'une manifestation.

EDGARD GARRIDO REUTERS

qu'ils avaient mesuré les impacts socio-politiques pour le pays et les conséquences tant sur le plan légal qu'international.»

Les putschistes misaient sur un essoufflement rapide de l'opposition au coup de force. Force est de constater, 80 jours plus tard, que ce n'est pas le cas en dépit de la répression exercée sur les partisans de Zelaya. Les arrestations de manifestants ont été nombreuses, le comité hondurien pour la défense des droits de la personne calcule qu'il y a eu plus de 100 morts, plusieurs ayant été tués par des armes utilisées par les forces de l'ordre. L'«opération dragon» de l'armée n'a pas encore apporté les résultats escomptés.

Malgré leur mollesse et la retenue manifeste, les représailles des pays occidentaux et des organisations internationales à la suite du coup d'État sont ressenties à l'intérieur du pays. Nombre de fonctionnaires et de professeurs n'ont pas été payés depuis juillet. Ceux dont le salaire provenait de l'aide internationale doivent également se serrer la ceinture, les fonds servant à les payer ayant été coupés. De plus, certains soutiennent que la construction et le tourisme fonctionnent au ralenti, avec les conséquences inévitables pour les petites entreprises. Déjà que le Honduras peinait à survivre, la situation pourrait ne pas s'améliorer à court terme. Déjà, ce petit pays est le troisième plus pauvre d'Amérique latine. Selon le département d'État américain, plus de la moitié de la

population vit dans la pauvreté et le revenu annuel par habitant avoisine les 1600 \$.

Mais les putschistes et leurs appuis, eux, peuvent se montrer patients. Une quinzaine de familles contrôlent environ 90 % de l'économie du pays. Les Flores, Facussé, Apala et autres Canahuapi ont d'importants intérêts dans les secteurs de l'agroalimentaire, des télécommunications, des matières premières, des banques, etc. Et ce sont eux qui, de surcroît, possèdent la grande majorité des médias de masse.

«Il y a un silence généralisé des médias, c'est du jamais vu en Amérique latine»

Situation nébuleuse

Ainsi, hormis pour les gestes faits par les pays et les grandes organisations internationales et pour les déclarations du président expulsé, il est difficile de suivre la situation interne du pays. Arturo, qui s'intéresse à la situation hondurienne, nous dit depuis le Guatemala: «Je ne parviens pas à vraiment savoir ce qui se passe.» La sociologue Montserrat Sagot, de l'Université du Costa Rica, ajoute: «Il y a un silence généralisé des médias [sur la crise actuelle], c'est du jamais vu en Amérique latine.»

Pourtant, la résistance au coup d'État est importante. Chaque jour, il y a manifestation, tant à Tegucigalpa que dans les autres principales villes du pays. L'université pédagogique Francisco Morazán tient des journées de grève. «Un tel mouvement est inhabituel au Honduras, mais la mobilisation tient, elle résiste à la répression», ajoute Montserrat Sagot.

Le mouvement social hondurien n'avait pas fait face à une crise d'envergure nationale depuis les années 1970, celles des militaires réformistes, lors du conflit sur la question agraire. Aujourd'hui, il s'organise et rapidement. Une coordination nationale contre le coup a été mise sur pied et elle revendique avant tout deux choses: le retour à l'ordre constitutionnel et la création d'une assemblée constituante qui travaillera à la rédaction d'une nouvelle Constitution. De plus, elle rejette d'avance les résultats de l'élection de novembre, qu'elle qualifie de «farce» dans le contexte politique actuel.

Le Honduras est actuellement fragile dans l'ensemble des nombreux pays latino-américains qui ont adopté des réformes inclusives pour de larges pans de la population, qui s'attaquent aux inégalités criantes. Cependant, le mouvement qui a balayé la quasi-totalité de l'Amérique du Sud pourrait toucher l'Amérique centrale. Le président du Costa Rica, Oscar Arias, s'est engagé dans la création d'une assemblée constituante pour adapter la Constitution de son pays aux réalités actuelles. La gauche a pris le pouvoir au Salvador. Elle est suffisamment forte au Guatemala pour que des assassinats en série soient perpétrés. Parlez-en à Rigoberta Menchú.

Le mouvement social hondurien a été réveillé et pourrait, lui aussi, forcer la révision du système politique du pays. Mais le temps passe malgré les protestations à l'intérieur et à l'extérieur du pays et les putschistes occupent toujours la présidence du pays...

Le Devoir

LA RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ AMÉRICAIN

Barack Obama a-t-il repris l'initiative ?

Après avoir laissé le débat sur la réforme du système de santé américain lui échapper pendant plusieurs mois, Barack Obama a défendu mercredi soir son projet de réforme avec une passion inégalée lors d'une allocution prononcée devant les deux assemblées du Congrès. Il s'agissait pour le chef de la Maison-Blanche de sauver sa plus grande priorité sur le plan intérieur. Il n'est pas certain qu'il ait réussi. Mais dans la foulée, Barack Obama a déplié à sa base en refusant de faire de la création d'un plan public d'assurance-maladie une condition sine qua non de la réforme.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Dans son discours, Barack Obama a déploré les «souffrances extraordinaires» endurées par les 46 millions d'Américains dépourvus d'assurance-maladie et il a exhorté le Congrès à légiférer. Citant une lettre qu'il avait reçue du sénateur Ted Kennedy, grand promoteur d'une couverture médicale universelle avant sa mort le mois dernier, il a affirmé que la réforme de santé est «avant tout une question de morale et de justice».

«Mon projet de réforme coûtera 900 milliards de dollars sur 10 ans, moins que ce que nous avons dépensé en Irak et en Afghanistan et moins que les baisses d'impôt accordées aux riches par l'administration Bush», a lancé Barack Obama.

Le président américain a aussi lancé des perches à l'opposition. Il a même repris à son compte des propositions républicaines, dont une vient de George Bush et une autre de John McCain, son ancien rival dans la course à la Maison-Blanche. Sachant que les républicains, de même que les démocrates centristes, redoutent que la réforme creuse encore le déficit budgétaire hallucinant des États-Unis, il a promis d'utiliser son droit de veto contre toute loi de réforme qui ajouterait un centime au déficit.

Surtout, Barack Obama a sapé une fois pour toutes l'espoir qu'avait l'aile gauche de son parti démocrate d'instaurer un système universel et public de santé. Quant au simple plan public qui viendrait concurrencer les plans privés d'assurance-maladie, Barack Obama a minimisé son



Barack Obama lors de son discours devant le Congrès

MOLLY RILEY REUTERS

importance en s'abstenant de le soutenir par une menace de veto.

La réforme de santé est la principale priorité du président Obama en matière intérieure. Avant mercredi, l'absence de détails sur le projet de réforme avait créé un vide qui a permis aux républicains et aux compagnies d'assurance de critiquer, voire caricaturer les objectifs de Barack Obama.

Il était donc crucial pour le président américain de reprendre l'initiative, d'autant que sa cote de popularité a dégringolé jusqu'à 42 % cette semaine et que ses autres grandes priorités sont elles aussi mal perçues. En effet, la majorité des Américains doute de l'efficacité du plan de relan-

ce économique, et dans un revirement complet de l'opinion depuis juillet, la plupart sont désormais contre l'escalade militaire en Afghanistan.

Grâce aux ouvertures qu'il a faites mercredi aux républicains et, surtout, aux démocrates centristes, Barack Obama a renforcé les chances d'adoption d'une réforme de santé, mais d'une réforme qui ne sera pas la réforme fondamentale voulue par les trois quarts des Américains.

A cet égard, Barack Obama a encore déçu cette semaine les électeurs qui ont voté pour lui en novembre. Avant même son discours devant le Congrès, Barack Obama avait déjà perdu la confiance de nombreux démocrates. De

88 % en juillet, son taux de soutien auprès des démocrates est en effet tombé à 75 % en début de semaine, selon l'institut Zogby.

Après l'apparition de Barack Obama devant le Congrès, le D^r Quentin Young, ami de longue date de Barack Obama, a qualifié le discours de «décourageant» à l'émission radio Democracy Now!. «Je donne à Barack Obama une très bonne note pour le diagnostic qu'il a fait de la situation de la santé aux États-Unis et une très mauvaise note pour le traitement qu'il prescrit», a expliqué Quentin Young.

Ce coordinateur national d'une organisation de médecins favorables à un système universel et public de santé considère que Barack Obama a capitulé devant les pressions des compagnies pharmaceutiques et des assureurs. Il regrette qu'en abandonnant l'idée d'un système public et universel et en n'insistant pas sur un simple plan public d'assurance-maladie, le chef de la Maison-Blanche «propose essentiellement de placer les 46 millions de personnes non assurées à la merci des compagnies privées».

De son côté, le pasteur Jesse Jackson appelle à «une guerre de tranchées», une mobilisation des partisans du changement pour appuyer les élus de l'aile gauche du parti démocrate. Mais Raul Grijalva, coprésident du groupe progressiste à la Chambre, le mouvement même que Jesse Jackson veut soutenir, ne se fait pas d'illusions.

«On peut voir l'influence des compagnies pharmaceutiques et des assureurs physiquement au Congrès, dans la prudence de mes collègues parlementaires, dans la dépendance vis-à-vis de l'argent qui va dans leurs comités de réélection et dans les caisses de leurs bureaux, dans leur attitude qui rechigne au risque, dans le fait qu'ils ne veulent pas aller trop loin sur une question comme un système universel et public ou même seulement sur celle d'un plan public, et donc, on tourne toujours autour du pot, on ne règle pas vraiment les problèmes», dit Raul Grijalva.

«Les lobbys qui représentent les assureurs et les pharmaceutiques sont très habiles à retarder les choses et à récompenser les gens, et en ce moment, les lobbys déploient une activité maximale», ajoute le député.

Collaboration spéciale

PERSPECTIVES

Du pénal au criminel

Vincent Lacroix ne pourra échapper à son procès pour 200 accusations de fraude, complot et utilisation de produits de la criminalité

La table est mise pour le procès criminel de Vincent Lacroix, le présumé responsable d'une fraude de 115 millions aux dépens de 9200 investisseurs de Norbourg.

BRIAN MYLES

Il ne dit mot à la meute de journalistes qui le traquent à chacune de ses apparitions au palais de justice, où se massent également les curieux, comme lors des procès mettant en vedette les figures connues du crime organisé. La «star» présumée de la fraude, Vincent Lacroix, fait beaucoup de tapage malgré tout avec ses requêtes en arrêt des procédures et l'incertitude qu'il fait planer sur le sort de ses avocats.

Cette semaine, Lacroix a perdu une importante bataille quand le juge Richard Wagner a rejeté sa première requête en arrêt des procédures. Après avoir momentanément laissé planer la possibilité de se représenter seul faute d'argent (un coup de théâtre mercredi), Lacroix a finalement décidé hier de garder les services de Clemente Monterosso et Marie-Hélène Giroux (nouveau coup de théâtre). Acculé à la faillite, pas plus fortuné qu'il ne l'était, il se pourrait fort bien que l'accusé se tourne vers l'État, à tout moment du procès, pour refiler le paiement de ses honoraires à l'ensemble des contribuables. La jurisprudence le permet dans les causes exceptionnellement complexes; deux coaccusés de Lacroix ont déjà des avocats payés par l'État même s'ils ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Pour l'heure, M^e Giroux cultive l'ambiguïté. Il se pourrait que Lacroix demande de l'aide, mais pas maintenant.

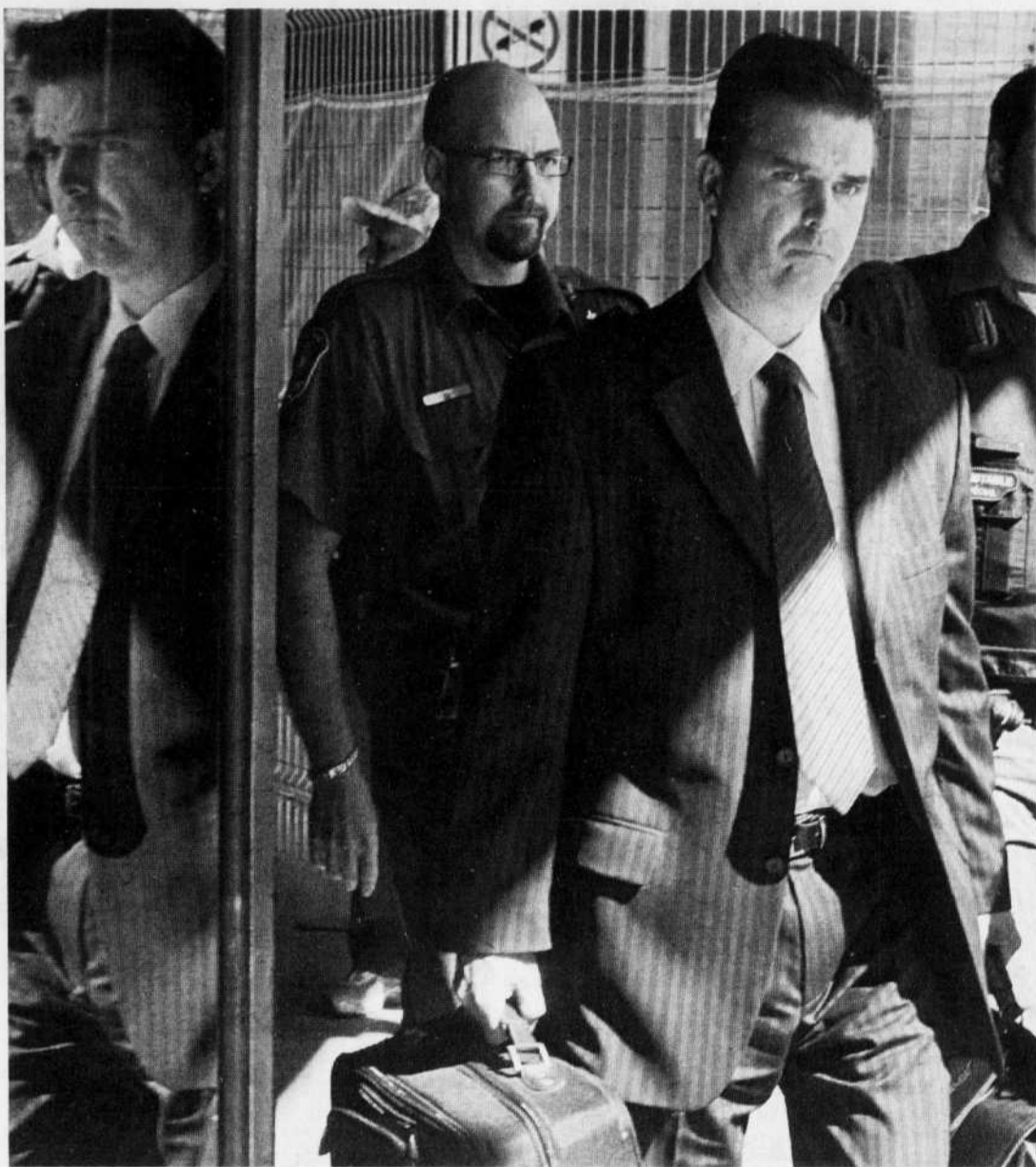
Vincent Lacroix ne pourra donc échapper à son procès pour 200 accusations de fraude, complot et utilisation de produits de la criminalité avec cinq coaccusés. Reconnu coupable de 51 accusations portées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'issue d'un retentissant procès pénal, Lacroix et ses avocats estimaient qu'on ne pouvait lui faire subir un autre procès, au criminel cette fois, pour les mêmes infractions.

La Charte canadienne des droits et libertés protège quiconque contre le risque d'être jugé et puni de nouveau pour une infraction dont il a été déclaré coupable. C'est une protection constitutionnelle qui ne peut souffrir d'aucune érosion dans une société libre et démocratique.

Même p.d.-g. montré du doigt, même chaîne d'événements aux conséquences désastreuses pour les investisseurs floués, mêmes comportements délinquants. Les avocats de Lacroix ont fait valoir au juge Wagner qu'il était «illégal et inéquitable» de traduire leur client en justice une deuxième fois. Le juge ne l'a pas entendu ainsi. Certes, il existe un lien factuel entre les infractions pénales, pour lesquelles Vincent Lacroix a été trouvé coupable, et les accusations criminelles qui lui pendent au bout du nez. Par contre, le lien juridique fait défaut. La Loi sur les valeurs mobilières poursuit des objectifs différents de ceux du Code criminel. Alors que la première vise à réglementer l'industrie de l'argent et à discipliner les courtiers potentiellement filous, le deuxième texte de loi poursuit un objectif de dissuasion générale de la criminalité. En résumé, la Loi sur les valeurs mobilières «fait fonction de prévention», tandis que la répression demeure l'apanage du Code criminel, a expliqué le juge Wagner dans sa décision. «Les mêmes agissements basés sur une trame factuelle identique peuvent entraîner l'existence d'infractions distinctes selon le Code criminel», a-t-il conclu.

Flèche empoisonnée

Le juge Wagner est un pragmatique, vif d'esprit. Il ne laisse jamais un avocat divaguer trop longtemps devant lui sans le ramener à l'ordre,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les autorités ont convoqué 1500 candidats pour la sélection du jury.

souvent avec une touche d'humour bien senti. Calme et posé, il n'est pas du genre à faire des montées de lait inutilement. Son jugement est cependant cinglant. Il n'a rien de drôle à dire sur l'AMF, qui a choisi d'intenter un procès pénal à Lacroix avant même la fin de l'enquête criminelle de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), court-circuitant ainsi le processus judiciaire.

N'eût été de «l'empressement» de l'AMF, la requête en arrêt des procédures n'aurait jamais été présentée: «[...] le dépôt de plaintes pénales avant celui de plaintes criminelles et la recherche d'une peine d'emprisonnement exemplaire sans précédent [...] ont peut-être réjoui ou rassuré les tenants d'une justice pénale quasi criminelle, mais en ce faisant, ils ont fragilisé les fondements des deux régimes de justice pénale et créé chez le grand public des attentes exagérées tout en contribuant à la confusion des genres», a déploré le juge Wagner.

Ces remarques valent leur pesant d'or. L'AMF a pu restaurer en partie sa crédibilité dans l'œil public en envoyant Lacroix sous les verrous. Une image-choc pour faire oublier que l'Autorité avait ignoré les premiers signaux d'alarme qui lui étaient parvenus sur Norbourg dès le printemps 2004, plus d'un an avant les perquisitions qui ont finalement causé la perte de Lacroix.

M^e Giroux a trouvé une mince consolation dans la déclaration du juge Wagner. «C'est une belle reconnaissance», a-t-elle dit, bien que cette flèche empoisonnée ne lui procure aucune munition en prévision du procès.

Haro sur le jury

La défense a reporté *in extremis* l'audition d'une nouvelle requête en arrêt des procédures hier, mais elle pourrait refaire surface durant la sélection du jury. Cette nouvelle requête allègue cette fois-ci que l'extrême médiatisation de la cause rend impossible la tenue d'un procès juste et équitable.

La publicité négative entourant Vincent Lacroix est une indéniable évidence. Dans ses manchettes, le *Journal de Montréal* appelle régulièrement l'accusé par son nouveau surnom, typiquement tabloïd: «la crapule».

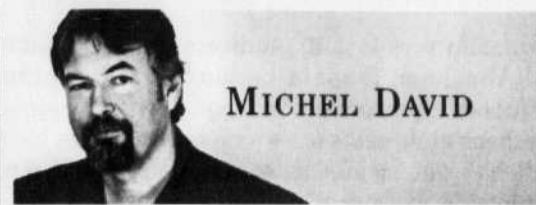
De là à dire qu'il sera impossible de trouver un jury neutre et impartial, il y a un pas qu'il faut bien se garder de franchir. L'expérience pas si lointaine du procès de Maurice Boucher et autres responsables de la guerre des mortars au sein des Hells Angels a prouvé que même les criminels les plus notoires pouvaient être jugés par un jury.

Il se trouve des citoyens moins informés que des journalistes vaniteux voudraient bien le croire, et d'autres capables de discerner les préjugés des faits et de mettre de côté leurs idées reçues pour baser leur raisonnement exclusivement sur la preuve.

Les autorités ont convoqué pas moins de 1500 candidats pour la sélection. Le plus difficile restera sans doute de trouver 12 hommes et femmes prêts à sacrifier les quatre prochains mois de leur vie, pour un tarif journalier de 90 \$, à l'audition de cette histoire de fraude d'une ampleur inégalée.

Le Devoir

Le courage de gouverner



MICHEL DAVID

Des huit provinces canadiennes qui réussissent mieux que le Québec en matière de lutte au décrochage, c'est l'Ontario, que le ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a pris en exemple en présentant son nouveau plan.

Il est vrai que le taux de décrochage y a diminué de façon spectaculaire au cours des dernières années, alors qu'il grimpeait en flèche dans nos écoles. L'économiste Pierre Fortin calculait l'an dernier qu'il y avait 137 décrocheurs au Québec pour 100 décrocheurs dans la province voisine.

Curieusement, Mme Courchesne a omis de préciser que l'Ontario est aussi la seule province où l'État ne verse aucune subvention aux écoles privées, alors que le Québec est de loin celle où elles occupent la plus grande place dans le système d'éducation. Pourtant, à l'exception peut-être de Stephen Harper, personne ne croit que l'Ontario est sous la coupe d'une bande de dangereux idéologues de gauche.

Il y a quelques années (juillet 2003), j'avais été frappé par une lettre qu'une enseignante montréalaise, Christine Bellerose, avait fait paraître dans *Le Devoir*. Après avoir enseigné dans une école secondaire de la région de Toronto, elle avait profité d'une année sabbatique pour faire de la suppléance à Montréal. Le choc avait été brutal.

Alors que les écoles torontoises regroupent des élèves issus de tous les milieux socioéconomiques, avec des niveaux d'aptitude différents, les écoles publiques québécoises prennent des allures de ghetto.

«Il est étonnant de constater qu'au Québec, on condamne la médecine à deux vitesses, alors que l'école à deux vitesses y est acceptée et que l'écart entre ces deux vitesses semble s'élargir», écrivait Mme Bellerose.

Six ans plus tard, son constat n'a rien perdu de son actualité. Au contraire, l'exode vers le privé s'accélère, aussi bien au primaire qu'au secondaire, où le nombre d'élèves en difficulté a augmenté de plus de 30 % en quatre ans.

♦ ♦ ♦

Même si l'effort financier demeure limité, il y a des choses intéressantes dans le plan de lutte contre le décrochage de Mme Courchesne, comme il y en avait dans tous ceux que ses prédécesseurs ont présentés, sans le moindre résultat, depuis une vingtaine d'années.

En 1996, la Commission des États généraux sur l'éducation avait fixé à 85 % le taux de diplomation à atteindre en 2010, alors que le nouvel objectif est de 80 % en 2020, mais elle avait aussi recommandé un moratoire sur l'ouverture de nouvelles écoles privées et la diminution progressive des subventions versées par l'État.

Il est vrai que la question des subventions aux écoles privées est politiquement délicate. Il est certainement tentant de faire l'autruche, mais le décrochage est une véritable catastrophe qui nécessite des mesures extraordinaires.

S'il n'est pas réaliste de penser qu'un gouvernement pourrait couper complètement les vivres à l'école privée, il devient de plus en plus irresponsable de la laisser recruter systématiquement les meilleurs élèves, et de les expulser au moindre problème, pendant que l'école publique hérite de tous les cas lourds.

Bien sûr, la problématique du décrochage est plus complexe, mais les disparités socioéconomiques ne sont pas malheureusement à la veille de disparaître. L'école privée doit faire partie de la solution. Autrement, les plus beaux plans demeureront autant de coups d'épée dans l'eau.

Dans un texte publié récemment dans *Le Devoir*, Jean-Pierre Proulx, aujourd'hui retraité de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, proposait de «démocratiser l'enseignement privé», notamment en obligeant les établissements subventionnés à recevoir tous les élèves qui demandent à y être admis, en retour de quoi leurs subventions seraient augmentées. En revanche, les établissements qui refuseraient ce «contrat social» n'auraient droit à aucune subvention.

♦ ♦ ♦

À l'époque où elle était candidate à la succession de Bernard Landry, Pauline Marois promettait de forcer les écoles privées à ouvrir leurs portes aux élèves moins performants. Depuis qu'elle est devenue chef, elle évite systématiquement le sujet. Le plus grand reproche qu'elle a fait au plan de Mme Courchesne était l'absence du premier ministre Charest lors de sa conférence de presse!

Dans une de ses récentes chroniques, Lise Payette écrivait ne plus reconnaître «sa» Pauline. Où était passée la femme «entrepreneuse et fonceuse» qu'elle avait connue? Peu importe le sujet, la chef du PQ a toujours l'air de marcher sur des œufs, sauf lorsqu'il s'agit de réclamer une démission.

On a souvent reproché aux chefs péquistes de courir deux lieues à la fois. Devant les militants, ils protestaient de leur inébranlable détermination à faire du Québec un État souverain, tout en assurant la population que l'objectif était d'abord de lui offrir un «bon gouvernement».

Aujourd'hui, on a l'impression que le PQ a tout simplement cessé de courir. Son nouveau «plan pour un Québec souverain» peut facilement être confondu avec la démarche autonomiste proposée par l'ADQ, et on voit mal en quoi la gestion péquiste serait très différente de celle des libéraux. Si la quête du pays exige de la détermination, le «bon gouvernement» demande du courage.

m david@ledevoir.com

Ground Zero: New York s'impatiente

Les retards s'accumulent dans la reconstruction du site du World Trade Center. Les travaux pourraient se prolonger jusqu'en 2036.

D'après l'échéancier initial, la «tour de la Liberté» devait être inaugurée en 2009 et l'ensemble du site achevé en 2015, le tout pour un coût total de 12 milliards de dollars. Huit ans après les attentats, cet objectif est très loin d'être atteint.

Ground Zero demeure un trou béant au cœur de Manhattan. Un capharnaüm de grues et d'échafaudages a remplacé les milliers de tonnes de débris. La crise économique est venue compliquer le financement du budget, sans cesse revu à la hausse. La presse a révélé dernièrement que les retards étaient plus importants qu'annoncés et que les derniers buildings ne seraient pas terminés avant 2036.

Faire son deuil

La cicatrice urbaine est désormais douloureuse pour une population désireuse de passer à autre chose. Depuis l'attaque terroriste, New York n'a jamais retrouvé l'insouciance qui en faisait un des rares oasis de frivolité dans une Amérique puritaine. La lourdeur des contrôles aux aéroports décourage une partie des touristes européens de s'offrir une escapade shopping, tout comme les inquiétants cerbères qui filtrent avec zèle l'entrée de tous les bâtiments publics de la ville.

Le jour même des attaques, le maire Rudolph Giuliani déclarait: «Nous reconstruirons. La skyline sera complète à nouveau.» Larry Silverstein, détenteur d'un bail de 99 ans signé peu avant le 11 septembre 2001, ajoutait peu après: «Ne pas reconstruire cette partie de New York serait donner aux terroristes la victoire qu'ils cherchent.»



SHANNON STAPLETON REUTERS

La cicatrice urbaine est douloureuse pour les New-Yorkais.

Moins de deux ans après l'effondrement des tours, un concours avait pourtant été lancé par la Lower Manhattan Development Corporation, l'organisme chargé de rebâtir le site. Dès février 2003, l'architecte américain Daniel Libeskind remportait les suffrages en proposant un ensemble de six tours dominées par la «freedom tower», un gratte-ciel de 1776 pieds (541 m), en référence à la date d'indépendance des États-Unis. Un centre culturel, un jardin suspendu étaient également prévus, ainsi qu'un mémorial, baptisé «parc des héros» et un «coin des lumières» conçu pour s'illuminer chaque 11 septembre

entre 8h46, heure de la première collision, et 10h28, le moment où la seconde tour est tombée.

«Il est chaque année plus évident que les New-Yorkais sont de plus en plus exaspérés par l'échec des autorités à reconstruire Ground Zero», a déclaré Barry LePater, avocat spécialiste de construction immobilière. Une enquête de l'Université Quinnipiac révèle également que 25 % des personnes interrogées sont indignées par la lenteur de la reconstruction, affirmant même avoir «honte» d'être New-Yorkais.

Libération

ÉDITORIAL

La bataille des plaines d'Abraham

Un devoir de mémoire

Demain sera le 250^e anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham. Depuis ce jour du 13 septembre 1759, le Québec a parcouru une longue route, acquérant au fil de ses échecs et de ses succès une maturité que les 60 000 « Canadiens » qui, ce jour-là, se retrouvaient tout à coup sous la domination anglaise n'osaient certainement pas croire cela possible. Malgré tout, leurs descendants savent que rien n'est définitivement acquis. À l'occasion de cet anniversaire, un devoir de mémoire s'impose.

Ce 13 septembre 1759 est un événement fondateur. Au-delà de toutes les interprétations et polémiques historiques, un fait reste indéniable. Cette date marque une rupture avec le régime français que confirmera le traité de Paris en 1763. Or, qui dit rupture dit changement. Un changement qui fut pour le mieux, prétendent aujourd'hui certains, alors que d'autres croient que le mieux aurait été de pouvoir croire sous la protection du roi de France plutôt que sous celle du roi d'Angleterre.

Ce débat autour du « mieux et du pire » est un débat vain, car refaire le cours de l'histoire est chose impossible. La réalité est tout simplement que, coupée de sa mère patrie, la petite communauté française du Saint-Laurent fit ce choix instinctif de préserver son identité dans une Amérique devenue anglo-saxonne. Dès lors s'engagea la bataille de la survivance remportée grâce à une série d'accommodements, pour prendre un mot aujourd'hui à la mode. Des accommodements parfois consentis, parfois arrachés, parfois imposés et acceptés à son corps défendant. Mais essentiellement que des accommodements.

La cohabitation et la co-existence (le trait d'union a ici toute son importance) entre les deux peuples dits fondateurs n'ont jamais été totalement harmonieuses. En 250 ans, on ne compte plus les batailles d'affirmation nationale pour obtenir des écoles françaises, des timbres et de la monnaie bilingue, ou encore autour de l'exercice de l'autonomie provinciale et de la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise. Demeurent toujours des réticences au sein de l'autre peuple fondateur à accepter l'existence d'une « différence ».

Le fait d'être aujourd'hui près de sept millions de francophones au Canada est en soi un succès. On peut cependant se demander si le Québec serait rendu plus loin s'il n'avait parfois pris des chemins de traverse, comme ce repli sur soi qui lui a fait prendre un retard économique qu'il n'a pas encore totalement rattrapé. Des chemins de traverse qui l'ont conduit à des impasses. Ce fut le cas avec l'accord du lac Meech pour les réformateurs québécois du fédéralisme et avec le référendum de 1995 pour les souverainistes. L'une et l'autre voies qui apparaissent encore aujourd'hui sans issue.

La maturité acquise par le Québec au fil de ces 250 ans lui permet de se réfugier en lui-même. Son vote constant pour le Bloc québécois aux élections fédérales depuis 16 ans n'est rien d'autre qu'une manifestation de résistance passive servant à affirmer son caractère distinct. Cela est un état qui ne pourra toutefois durer éternellement. Les 250 ans d'histoire depuis ce 13 septembre 1759 nous disent que la résignation n'est surtout pas un choix. Soit il faudra reprendre le dialogue pour trouver de nouveaux accommodements qui donneront un sens à la reconnaissance du Québec comme nation, soit il faudra en venir à la conclusion que le Québec doit cheminer par lui-même.

bdescoteaux@ledevoir.com

Vincent Lacroix

Avocat demandé

Les investisseurs floués de l'affaire Norbourg n'y croient sans doute que lorsque le procès criminel de Vincent Lacroix sera bel et bien enclenché, mais les obstacles qui menaçaient sa tenue sont enfin levés.

En suspendant hier leur requête d'arrêt des procédures pour cause de battage médiatique, les avocats de M. Lacroix se sont simplement rangés du côté du bon sens. Faut-il faire la nomenclature de toutes les histoires d'horreur ultramédiatisées, même les assassinats de Paul Bernardo, qui ont réussi malgré tout à être jugés devant jury? Laissons le système judiciaire jouer son rôle avant de nous affoler!

Cette requête farfelue n'aura en fait réussi qu'à mettre, encore une fois, les victimes sur les dents. Elles en ont l'habitude: l'enquête a été caractérisée par le cafouillage, le procès pénal a été retardé par une multitude de requêtes de Vincent Lacroix; ce procès lui-même a duré des mois, a été suivi de différents appels, et le procès au criminel s'annonce à son tour interminable.

Dans ce contexte, il faut regretter l'ambiguïté que laisse maintenant planer M. Lacroix quant au fait d'être ou non représenté par avocat. En Cour du Québec, l'homme s'était représenté seul, avec tout ce que cela implique d'efforts du juge pour que le procès garde sa cohérence, de patience de la part de toutes les parties impliquées, et malgré tout d'inévitables pertes de temps. Agir de même dans le cadre d'un procès au criminel, et de devant jury, serait d'une insupportable lourdeur.

Après avoir annoncé mercredi qu'il la demandait de son désargenté, elle devrait se retirer, l'avocate de M. Lacroix a convenu hier de rester encore un peu. On ne sait pas de quel délai il est question, mais l'on peut croire qu'une aide financière de l'État pour défendre Vincent Lacroix finira par être évoquée.

Lors de son procès au pénal, l'aide juridique lui a été refusée à trois reprises, notamment parce qu'il lui restait trois maisons au nom de sa femme; elles sont maintenant aux mains du syndic de faillite. Obtenir de l'aide juridique semble donc soudain envisageable, ou encore demander une aide exceptionnelle de l'État, comme y ont déjà droit deux des coaccusés de M. Lacroix.

Il est certain qu'une telle aide financière serait très mal reçue par les 9000 victimes et plus de l'affaire Norbourg, qui ont encore sur le cœur sa remise en liberté et la réduction de sa peine. Elle paraît toutefois souhaitable.

On sait déjà qu'en présence d'avocats aguerris, ce procès doit durer quatre mois. Combien de semaines, de mois de plus, durerait un procès où Vincent Lacroix se représenterait lui-même? Quel serait le coût social et financier — pour les jurés, les contribuables, les victimes... — d'un procès allongé? La justice, c'est aussi que les procédures se déroulent sereinement. Et l'incertitude que laisse planer M. Lacroix sur ses intentions est pour le moment bien malsaine pour tous ceux qui entreprennent ce long procès.

jboileau@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARRIGAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Un manifeste controversé

Dans *Le Devoir*, l'éditorialiste Josée Boileau parle du Manifeste du FLQ comme d'un texte «puissant, instructif, dérangeant», même s'il date, ajoute-t-elle.

Dans *La Presse*, Lysiane Gagnon, toujours au sujet du même Manifeste, écrit qu'il s'agit d'un texte «mal foutu, vulgaire et infantile». Devant une appréciation aussi divergente d'un même document, doit-on s'étonner de la controverse suscitée par la lecture du manifeste du FLQ au Moulin à paroles? Faut dire qu'en matière de moulins à vent, le Québec n'a pas son pareil!

Guy Robitaille

Longueuil, le 10 septembre 2009

S.O.S. éthique

Le vendredi 4 septembre, Lise Payette, dans sa chronique, expliquait clairement ceci: «Le public découvre, incrédule, que les règles d'éthique [...] auxquelles il tient [...] sont bafouées sans retenue.» Elle poursuit: «Le pire constat [...], c'est de découvrir que nos trois ordres de gouvernement, le municipal, le provincial et le fédéral sont lamentablement atteints.»

Cette percutante citation nous incite à exiger de nos politiciens qu'ils se doivent de réagir à cette inertie flagrante, car les

gens en général semblent difficilement comprendre que la politique est dans un état nébuleux. Notre démocratie est vulnérable et peut s'évanouir. C'est donc en période électorale qu'on doit entendre nos dirigeants dire haut et fort leurs engagements pour que la population comprenne, enfin convaincue, qu'il faut voter massivement. Les valeurs démocratiques sont un droit pour tous.

Jacques Lamarre

Le 10 septembre 2009

Contre le bulldozer Harper: l'arme fatale de la coalition

Dans la vidéo rendue publique du récent discours qu'il a livré à ses militants, Stephen Harper a dévoilé son vrai visage de réactionnaire pathologique: abolition du registre des armes à feu, nettoyage des institutions publiques infestées par les «idéologues de gauche», haine des «socialistes et séparatistes», etc. On ne le répétera jamais assez: cet homme est dangereux! Même minoritaire, il avance avec une patience de bulldozer vers son objectif final: changer le visage du Canada en y éradiquant les valeurs humanistes de tolérance et de générosité qui ont édifié la réputation de notre pays. À grands coups de nominations au

Siège, il parviendra bientôt à y obtenir une majorité, supprimant ainsi un des derniers obstacles à son entreprise de démolition.

Ce qui est par contre le plus intéressant dans ce fameux discours, c'est lorsqu'il révèle sa peur panique de la coalition, sa bête noire. L'an passé, il avait tellement craint la coalition de l'opposition menée par Stéphane Dion qu'il n'avait pas hésité à fermer le parlement pendant deux mois. Je sais que M. Ignatieff s'est déjà prononcé contre l'idée de coalition, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idée. C'est que, et les sondages le confirment, tant que le Bloc sera fort (et il le sera tant que le Québec ne sera pas réintégré dans la Constitution...), nous serons condamnés à un gouvernement minoritaire. Or, dans toutes les démocraties qui se respectent dans le monde, la seule façon de gouverner de façon stable dans un contexte de gouvernement minoritaire, c'est de former une coalition de partis susceptibles de s'entendre sur un programme commun. Ce n'est peut-être pas dans nos traditions parlementaires, mais si on ne veut pas sombrer dans la ridicule et le gaspillage d'élections annuelles, on n'a pas le choix d'innover et d'instaurer dès maintenant cette pratique de la coalition parlementaire.

Christian Feuillette

Montréal, le 10 septembre 2009

REVUE DE PRESSE

Erreur ou calcul osé?

Manon Cornellier

Plus rien ne se dit ou ne se fait sur la scène fédérale sans donner lieu à une foule d'analyses sur la saveur électorale du geste. Prenez la mise à jour économique faite à toute vapeur jeudi par le ministre des Finances, Jim Flaherty. Même s'il ne pouvait pas dire comment il allait sortir le pays du trou financier creusé par la récession (et quelques décisions antérieures de son gouvernement), il a tenu à révéler que le déficit pour cette année serait beaucoup plus lourd que prévu: près de 56 milliards au lieu des 34 annoncés en février.

Pour John Ivison et Don Martin, du *National Post*, il ne fait pas de doute que les conservateurs ont voulu prévenir les coups en devant le dévoilement de ces chiffres. «La vraie raison pour assembler de façon précipitée un mélange de conjectures présenté comme un plan de sortie de crise est que le gouvernement est obligé de présenter un rapport financier à la fin du mois et ne veut pas que cette bombe puante ne lui éclate au visage au milieu d'une campagne électorale», résume Ivison.

Thomas Walkom, du *Toronto Star*, n'aime pas pour sa part entendre le ministre Flaherty refuser de dire comment le gouvernement rétablira l'équilibre budgétaire. Le ministre a dit vouloir continuer à réduire les taxes et maintenir les transferts aux provinces et aux particuliers. Que coupera-t-il alors? Il ne peut le dire. Il faudra attendre probablement après les élections pour le savoir, ce que Walkom trouve inacceptable.

Une image vaut mille mots

La vidéo amateur montrant le premier ministre Stephen Harper demander un mandat majoritaire à ses militants de Sault Ste. Marie et dénoncer une possible coalition libérale-socialiste-séparatiste s'est tout

de suite transformée en munitions électorales dans les mains des partis d'opposition. Ils l'ont aussitôt accusé d'avoir un discours différent en privé. Ils y ont vu aussi une preuve du refus de coopérer de M. Harper, ce qui démontre l'impasse dans laquelle se trouve le Parlement actuel.

Editorialistes et commentateurs n'ont pas manqué d'y mettre leur grain de sel. Le *Toronto Star* est fort heureux de cette brèche dans le message trop bien poli du premier ministre. Et ce qu'il dit avoir vu n'est pas très joli, mais cohérent avec un autre discours fait le printemps dernier, à huis clos encore, devant l'Institut Manning pour la démocratie. Dans les deux cas, les relents réformistes y sont évidents, avec les références aux «groupes marginaux de gauche» qui ont recours aux tribunaux, ces mêmes tribunaux peuplés «d'idéologues libéraux». À Sault Ste. Marie, par contre, M. Harper a levé le voile sur ce que ferait un gouvernement conservateur majoritaire et, encore une fois, cela a davantage inquiété que rassuré le *Star*.

Mindelle Jacobs, de SunMedia, ne voit pas ce qu'il y a de surprenant à entendre un chef de parti demander à ses troupes de l'aider à obtenir un mandat majoritaire. Elle attribue la réaction des libéraux à leur déception de se voir deuxième dans les sondages. Elle n'a vu que de la rhétorique partisane dans ce discours de Sault Ste. Marie. De toute façon, dit Jacobs un peu désabusée, les gens ne voient pas quelle différence cela ferait d'avoir un gouvernement conservateur ou libéral, puisque les deux partis sont centrés et qu'aucun ne mousse un enjeu capable de faire bouger les indécis et les désintéressés.

Des élections: «qu'ossa» donne?

Au-delà du spectacle, cependant, une question s'impose. Serait-il utile d'avoir des

élections maintenant? Michael Ignatieff, à qui tout le monde prédisait une «dionisation» en règle s'il pliait en septembre, se voit maintenant attaquer par presque tout le monde pour avoir dégoupillé la grenade électorale. Murray Mandryk, du *Regina Leader-Post*, et Michael Den Tandt, de SunMedia, sont persuadés que la décision du chef libéral pourrait revenir le hanter. Conservateur bon teint, Michael Taube, du *Calgary Herald*, parle des élections Seinfeld, des élections au sujet de rien ou inutile, sauf pour l'égo de Michael Ignatieff. David Crane, du *Toronto Star*, pose la lancinante question: qu'ont à offrir les libéraux qui puisse justifier des élections?

Il y a bien quelques rares commentateurs, surtout de gauche, qui ne rechignent pas à l'idée d'élections, comme Rick Salutin, du *Globe and Mail*. Les gens n'en veulent pas d'élections? Salutin n'en a cure. Être citoyen n'est pas la même chose qu'être consommateur. Ce n'est pas une question d'envie, dit-il, mais un ensemble de droits et de devoirs. D'anciennes démocraties exigeaient sans cesse la participation de leurs citoyens. Nous, on s'en tient trop souvent au dépôt d'un bulletin dans l'urne. Or, dit Salutin, plus les élections sont fréquentes, plus elles gardent les citoyens engagés et les partis sur le qui-vive. Rien de tel avec des élections tous les quatre ans. Salutin est d'ailleurs persuadé que Harper majoritaire n'aurait pas fait autant en matière d'économie ni accepté une échecance pour la mission en Afghanistan. Par ailleurs, dit-il, «si tant de geignards ne veulent pas d'élections, mais un Parlement qui fonctionne, pourquoi autant d'entre eux s'opposaient à la coalition l'hiver dernier? C'était la définition exacte d'un Parlement minoritaire qui fonctionne».

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



Les années de collège sont cruciales pour plusieurs choix déterminants du reste de la vie.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La tentation romantique



DENISE BOMBARDIER

Les organisateurs du Moulin à paroles ne sont pas des défenseurs du consensus québécois autour d'une commémoration de la Conquête de 1759. Ce sont des militants de l'indépendance qui cherchent au quotidien des conditions favorables au triomphe de leur cause. Ils se réjouissent donc du débat qui a eu cours depuis plusieurs jours et qui leur permet de défendre la liberté d'expression. A noter que le Québec possède un don pour créer des débats à contre-courant de ceux qui animent actuellement la société occidentale. Mais passons sur cette spécificité québécoise qui a aussi donné lieu à un affrontement Montréal-Québec récemment alors que le G-20, réuni à Londres, tentait, lui, de trouver des solutions communes à la crise mondiale. Oublions la subtilité de la riposte d'un Sam Hamad, la censure effective qu'aurait représentée le retrait du Manifeste du FLQ une fois la décision prise de le lire. Oublions l'habileté manipulatrice qui a présidé au lancement des invitations à certaines personnalités publiques sans les prévenir de cette lecture et qui a obligé le maire Labeaume, pour un, à se retirer. Oublions donc tous ces incidents qui sous couvert d'improvisations donnent comme résultat la prise en main par les souverainistes de l'événement marquant la défaite de 1759.

Le plus troublant dans cette affaire est de constater les réactions ambiguës, voire ambivalentes, de plusieurs souverainistes, et les prises de position de responsables comme Gilles Duceppe, Pauline Marois et Bernard Landry. De façon diffuse, on ne peut pas ne pas percevoir dans leur défense de la lecture du Manifeste du FLQ une forme de banalisation de la symbolique de ce brûlot présente dans l'imaginaire québécois. Gilles Duceppe va même jusqu'à s'engager sur le terrain savonneux de la comparaison avec la bataille de 1759 en affirmant que le FLQ a fait moins de morts que cette dernière. Monsieur Duceppe devrait éviter l'utilisation de l'arithmétique. Doit-on d'abord rappeler à celui-ci que la bataille de 1759 se déroulait entre soldats de deux États en guerre et que le FLQ dans les années 60-70 était un mouvement terroriste? «[...] Tant que nous n'aurons pas chassé par tous les moyens, y compris la dynamite et les armes, ces big boss prêts à toutes les bassesses pour mieux nous fourrer...» Est-ce bien raisonnable que Pauline Marois assiste sans broncher à la lecture de ce Manifeste dont on peut prédire qu'elle ne se fera pas dans le lourd silence de la désapprobation, mais bien devant une foule en partie enfiévrée et grisée par des formules démagogiquement populistes et intellectuellement primaires?

Le Manifeste du FLQ avait soulevé après sa lecture à la télévision un courant de sympathie dans une partie importante de la population, ce qui avait alerté encore davantage René Lévesque, révisé de façon épidermique par la violence du FLQ et son argumentaire aussi pervers qu'irresponsable. Plusieurs Québécois avaient alors cédé à ce romantisme révolutionnaire dont ils entouraieraient les felquistes. Le débat actuel a mis en lumière, quarante ans plus tard, que la tentation romantique persiste. Il fallait lire les blogues, les lettres aux journaux, les points de vue d'intellectuels et de journalistes ces derniers jours pour constater les dégâts. De la justification du FLQ aux commentaires plus prudents, voire pusillanimes, un point commun ressortait, et c'est la fascination qui entoure le FLQ. Alors que sur la planète entière, on combat le terrorisme actuel, on pouvait lire dans notre singulière province du Québec cette semaine des textes au contenu nostalgique et même quelques-uns ouvertement à la défense de l'action felquiste.

En relisant le texte du Manifeste, on est aussi frappé de constater que ce vocabulaire au lancement ébréché qui fait flèche de tout bois est encore aujourd'hui très présent: «Qu'aux quatre coins du Québec, ceux qui n'ont osé traiter avec dédain [...] mettent hors de nuire tous ces professionnels du hold-up et de l'escroquerie: banquiers, businessmen, juges et politiciens vendus!» Nul doute qu'il est séduisant de vivre conforté par une pareille théorie du complot des «écœurants contre les pauvres exploités». D'autant que les événements récents apportent de l'eau au moulin de tous les honnêtes gens et des victimes de l'exploitation des Madoff, Lacroix et autres Jones de ce monde.

Les dirigeants du mouvement souverainiste, qu'ils le veuillent ou non, sont instrumentalisés par cette commémoration à saveur d'agitation. Parions que Luck Merville volera le show, et avec lui ce sera le Manifeste du FLQ qui apparaîtra comme un texte-réponse à la conquête anglaise. On a évité aux plaines d'Abraham d'être le théâtre d'une reconstitution d'opérette indigne de la mémoire historique, et voilà qu'on assistera à une commémoration tronquée qui laisse croire que seuls les souverainistes s'attristent de la défaite de la France alors que tous les Canadiens français devraient mettre 1759 en berne.

denbombardier@videotron.ca

Dossier linguistique

Pour des cégeps francophones

BERNARD LANDRY
Ex-premier ministre du Québec

J'ai toujours été fier de voir que les enfants des Québécois issus de l'immigration, depuis l'adoption de la loi 101 et grâce à elle, fréquentaient les mêmes écoles que mes enfants et petits-enfants, mais je suis profondément inquiet du fait que seulement 50 % d'entre eux fréquentent les mêmes collèges.

Avec notre traditionnel esprit de «conciliation», nous avons cru, de bonne foi, que la loi de 1977 sur la langue française amènerait naturellement ses enfants à se diriger vers les cégeps francophones. Hélas, nous nous sommes trompés, et les statistiques le confirment de plus en plus. Comme René Lévesque et Camille Laurin, nous avons eu une vision généreuse mais trop optimiste des choses. Plusieurs années ont passé depuis et la réalité se confirme comme contraire aux espoirs.

D'abord, la pression continentale nord-américaine est forte et l'anglais fascine, de toute manière, la terre entière. En plus, le Canada, en raison de la constitution néfaste qu'il a imposée au Québec, est un pays «bilingue et multiculturel». Cela représente, aux yeux des nouveaux arrivants, une apparente justification pour fréquenter Dawson ou Vanier plutôt que le Vieux-Montréal ou Bois-de-Boulogne.

Valeurs et culture

Ce que l'on a appris ces derniers temps sur le français au travail, même dans les grandes entreprises dirigées par des francophones, les chiffres récents sur l'assimilation presque totale à l'anglais des immigrants non francophones, et d'autres statistiques montrent qu'il est temps de rouvrir le dossier linguistique en général et du niveau collégial en particulier.

Cette question des collèges est vitale pour l'intégration des immigrants, car si la langue est un facteur déterminant et fondamental, ce n'est évidemment pas le seul. Une intégration plus large et plus profonde est aussi nécessaire. Ce n'est pas parce que l'on parle français qu'on est Français, l'anglais qu'on est Britannique, l'espagnol qu'on est Mexicain. Il est clair qu'il faut plus que cela. D'ailleurs, la France, qui a plus de 60 millions d'habitants, et les États-Unis, plus de 300, exigent davantage qu'une connaissance linguistique pour accorder leur citoyenneté aux nouveaux arrivants. Ils doivent adhérer aux valeurs et à la culture du pays d'accueil. Un tribunal français vient de le confirmer de façon spectaculaire et non équivoque.

Perceptions différentes

On sait que les années de collège sont cruciales pour plusieurs choix déterminants du reste de la vie. Il est évident et en tout respect, qu'on ne lit pas autant *Le Devoir*, *La Presse* et le *Journal de Montréal* à Dawson qu'au cégep du Vieux-Montréal. Ni que l'on



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bernard Landry

présente René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau de la même façon à Vanier qu'au cégep de Joliette. Les élections fédérales ou québécoises ne suscitent sûrement pas, dans ces divers endroits, le même intérêt et les mêmes réflexes. Il va de soi que l'indépendance nationale du Québec n'y est pas perçue de la même manière.

Je doute que Gilles Vigneault, Félix Leclerc et Gaston Miron soient aussi connus et appréciés dans les cégeps anglophones. En histoire, je serais curieux de savoir si l'on parle de la Conquête britannique et de l'époque des Patriotes de 1837 de la même manière dans ces mêmes collèges que dans les établissements francophones.

Tout cela est normal, nous vivons dans une démocratie exemplaire qui,

par ailleurs, ne doit pas être synonyme de négligence ou de naïveté. Encore une fois, compter n'est pas blâmer. Les analystes des élections américaines nous l'ont bien démontré: les sondages de ce pays présentent les réalités sociologiques et ethnologiques telles qu'elles sont, sans qu'on les accuse de manquer de respect envers quiconque.

Langue nationale

Chacun est libre de voter comme il veut, mais nos frères et sœurs issus de l'immigration, sauf de notables exceptions personnelles ou collectives, que j'espère en expansion, se sont, jusqu'à ce jour, toujours prononcés beaucoup moins en faveur de l'indépendance. Il y a à cela plusieurs raisons faciles à comprendre. N'en ajoutons pas délibérément par cette différenciation collégiale. Elle fait certes partie des droits sacrés de notre minorité anglophone traditionnelle, mais pas de ceux des nouveaux arrivants.

Nous sommes déjà parmi les peuples les plus bilingues du monde, bien plus que les États-Unis, la France, l'Angleterre. Et pourtant, serait-il pensable dans ces pays que des immigrants puissent réclamer l'enseignement collégial public dans une autre langue que la langue nationale? D'une manière modulée et fraternelle, l'heure de cet accommodement tout à fait raisonnable est venue...

D'autant plus que l'accueil amical des immigrants comporte un devoir d'intégration, car ils seront les premières victimes si cet objectif fondamental n'est pas réalisé.

Projet de loi n° 40

Conserver les emplois, même au prix de déficits

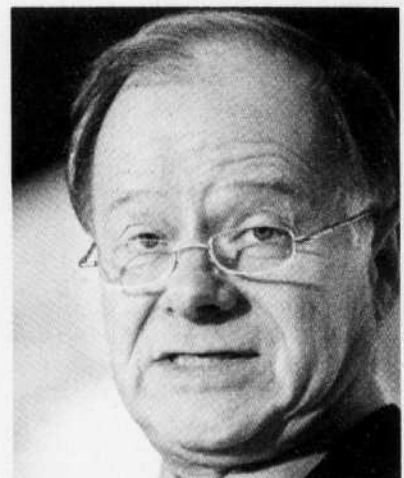
RAYMOND BACHAND
Ministre des Finances du Québec

Même si le Québec a subi moins de pertes d'emploi que ses principaux voisins au cours des derniers mois, notre économie et nos finances publiques sont durement affectées par la plus sévère récession mondiale à nous frapper en trois quarts de siècle.

Le gouvernement du Québec a choisi en priorité de soutenir vigoureusement l'économie pour maintenir les emplois pendant la récession et pour favoriser la reprise. Au Québec, comme ailleurs, la récession a entraîné des déficits en raison d'une baisse marquée des revenus résultant à la fois du ralentissement de l'économie et des mesures mises en place pour soutenir l'emploi.

Les déficits prévus dans le budget du gouvernement sont de 3,9 milliards de dollars en 2009-2010 et de 3,8 milliards en 2010-2011. Une fois la reprise bien enclenchée, le plan graduel de retour à l'équilibre budgétaire prévoit réduire les déficits à 2,6 milliards de dollars en 2011-2012, à 1,3 milliard de dollars en 2012-2013, puis un retour à l'équilibre en 2013-2014.

Les déficits prévus d'ici 2013-2014 — quelque 11,6 milliards de dollars — seront comparativement moins élevés que ceux de plusieurs autres



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Raymond Bachand

gouvernements. Par rapport à la taille de l'économie (PIB), ils représentent 3,8 % pour le Québec contre 9,4 % en Ontario et 6,5 % pour le gouvernement fédéral. Sans oublier que le gouvernement québécois versera au cours de la même période 4,7 milliards de dollars au Fonds des générations, ce qui réduira d'autant l'impact des déficits sur la dette, ce que plusieurs autres gouvernements n'ont pas prévu faire présentement.

Retour à l'équilibre en 2013-2014

Tel que prévu au budget de mars dernier, le gouvernement a déposé,

le 13 mai, le projet de loi 40, qui suspend temporairement la Loi sur l'équilibre budgétaire de façon à ce que les déficits budgétaires n'aient pas à être compensés par des excédents au cours des années subséquentes, tel qu'il est exigé selon les termes de la loi en vigueur.

Il serait périlleux pour l'économie du Québec et pour la qualité des services offerts à la population de vouloir dégrader une telle somme au-delà des efforts déjà très importants qui devront être consentis pour retourner à l'équilibre budgétaire. Cela ne pourrait être fait qu'en nuisant à la reprise économique et en réduisant de manière importante les services de santé, d'éducation et de soutien aux familles.

Le retour à l'équilibre se fera graduellement, soit par le même mécanisme que celui qui avait été utilisé par le gouvernement de Lucien Bouchard lors de l'adoption de la loi en 1996. Cette dernière autorisait des déficits décroissants sur une période de trois ans, lesquels n'avaient pas à être compensés par des excédents, et cela même si l'économie était alors en croissance.

Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que l'année de retour à l'équilibre n'était pas clairement inscrite dans le projet de loi. Pour ne laisser aucune ambiguïté sur la volonté du gouvernement, un amendement a été déposé de manière à ce

que la loi engage formellement le gouvernement à atteindre de nouveau l'équilibre entre ses revenus et ses dépenses en 2013-2014.

Cote de crédit

Cette assurance donnée, je souhaite que les partis d'opposition facilitent l'adoption rapide d'un projet de loi fondamental pour assurer la gestion rigoureuse et responsable de nos finances publiques. Rappelons que le projet de loi contient aussi de très importantes dispositions pour donner suite à des demandes du vérificateur général du Québec.

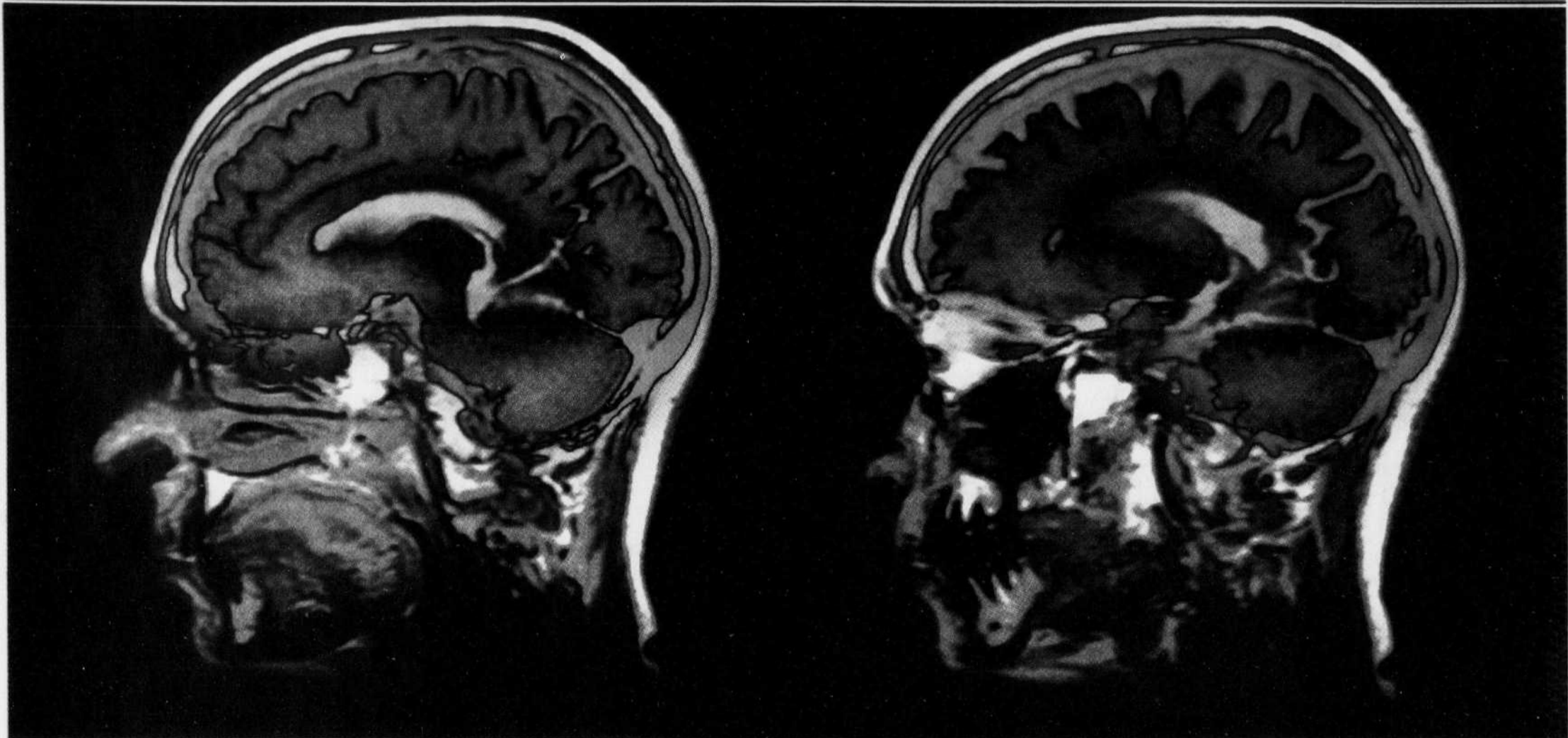
Les agences Moody's et Standard and Poor's ont récemment confirmé la cote de crédit du Québec en soulignant clairement que son maintien au cours des prochaines années repose sur la réalisation du plan de retour à l'équilibre budgétaire prévu au budget.

Le Québec fait mieux que ses voisins grâce à l'action du gouvernement. En 2009, notre objectif est d'aider les travailleurs, leur famille et les entreprises à passer à travers cette crise mondiale et de maintenir les services publics. Par la suite, une fois la récession passée, le retour à l'équilibre budgétaire sera une condition essentielle pour que le Québec puisse assurer le maintien de services publics en qualité et en quantité suffisante. Nous y consacrerons tous nos efforts.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel Davia (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Mungier (responsable du site Internet); Émilie Follis-Bouvin et Vincent Cauchy (copistes Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); Jennifer Boly-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

SCIENCES



LE DEVOIR

Institut neurologique de Montréal: 75 ans plus tard, toujours à la fine pointe

On y a mis au point un traitement chirurgical de l'épilepsie qui a été adopté partout dans le monde. Aujourd'hui, un robot permet aux neurochirurgiens de répéter virtuellement une opération délicate. De là sortira probablement la recette pour remplacer les cellules nerveuses qui ont été détruites lors d'un accident ou par des maladies neurodégénératives, comme le Parkinson. L'Institut neurologique de Montréal de l'Université McGill, qui célébrera cet automne ses 75 années d'existence, est un véritable monument de notre patrimoine scientifique.

PAULINE GRAVEL

En 1928, quand il reçoit l'invitation de l'hôpital Royal Victoria qui cherche à recruter un spécialiste en neurochirurgie, le New-Yorkais Wilder Penfield voit l'occasion de réaliser son rêve de créer un institut dans lequel ouvreraient sous un même toit neurologues, neurochirurgiens et chercheurs. «Doté d'une grande détermination, le Dr Penfield sollicite alors des dons auprès de la Fondation Rockefeller, qui avait déjà apporté son soutien à l'Université McGill, pour mettre sur pied ce concept unique [à l'époque] d'institut intégrant un hôpital et un centre de recherches», rappelle le Dr William Feindel, qui a parfait sa formation en neurochirurgie auprès du Dr Penfield et qui a assuré la direction de l'Institut neurologique de Montréal (INM) de 1972 à 1984.

Finalement, six ans après son arrivée à Montréal, Wilder Penfield concrétise son projet en fondant l'INM, où il met au point une nouvelle technique chirurgicale pour traiter les épilepsies récalcitrantes aux médicaments. «Il fut le premier neurochirurgien, au début des années 1950, à oser exciser un foyer épileptique [une lésion à partir de laquelle se déclenche la décharge électrique à l'origine d'une crise d'épilepsie] situé dans les structures profondes du lobe temporal, où logent l'hippocampe et l'amygdale», souligne avec moult précisions le Dr Feindel, aujourd'hui âgé de 91 ans.

Les neurochirurgiens de Montréal sont en effet les premiers à reconnaître qu'il est possible d'enlever l'hippocampe et l'amygdale dans un seul des deux hémisphères cérébraux pour soulager des patients épileptiques sans laisser de séquelles. Surnommée la «procédure montréalaise», cette chirurgie du lobe temporal est depuis appliquée à travers le monde.

Toutefois, deux patients opérés par le Dr Penfield pour une épilepsie d'origine temporelle présentent de graves problèmes de mémoire. La jeune neuropsychologue Brenda Milner découvre que ces patients souffrent d'une perte de la mémoire des faits récents qui n'avait jamais été observée auparavant. L'un des deux patients, P. B., était un brillant ingénieur qui a pu néanmoins continuer à accomplir des tâches liées à sa spécialité, mais qui ne pouvait retenir aucune nouvelle information. Brenda Milner pouvait faire passer une batterie de tests à P. B. durant la matinée, et celui-ci ne se souvenait de rien lorsqu'il rencontrait à nouveau Mme Milner dans l'après-midi.

Lorsqu'elle présente ses observations à un congrès, Brenda Milner rencontre le Dr William Scoville, du Connecticut, qui lui parle d'un de ses patients: H. M., qui a perdu toute mémoire des



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le Dr William Feindel et la neuropsychologue Brenda Milner, tous deux âgés de 91 ans, célèbrent cette année le 75^e anniversaire de l'INM. Mme Milner recevait cette semaine une autre grande récompense pour sa contribution scientifique exceptionnelle: le prix Balzan, une des plus prestigieuses distinctions internationales avec le Nobel. Le prix Balzan s'accompagne d'une bourse d'un million de dollars, dont la moitié doit être dévolue à la recherche.

faits récents après que le Dr Scoville eut procédé à une excision bilatérale (dans les deux hémisphères) de l'hippocampe et de l'amygdale dans l'espoir de le soulager d'une grave épilepsie.

Brenda Milner réalise alors le rôle incontournable des structures profondes (hippocampe et amygdale) du lobe temporal dans la mise en mémoire des faits survenus dans les quelques heures, les jours ou même les quelques mois précédents. Elle en conclut que les lacunes que présente la mémoire de P. B. sont probablement dues à des lésions présentes au niveau de l'hippocampe de l'hémisphère que le Dr Penfield avait préservé dans le but justement d'éviter de perturber la mémoire du patient.

En 1955, Juhn Wada qui se spécialise à l'INM, conçoit un test permettant d'évaluer le rôle de chaque hémisphère dans le langage et la mémoire chez un patient qui doit subir une chirurgie. «Il s'agissait d'injecter de l'amytal dans la carotide, le vaisseau sanguin qui monte au cerveau, dans le but de paralyser un hémisphère pendant deux à trois minutes, soit le temps de vérifier si la parole et la mémoire étaient affectées», explique le Dr Feindel qui affirme que l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle permet aujourd'hui d'effectuer cette vérification. «À l'époque, l'équipe de l'INM était reconnue pour son expertise dans la cartographie de l'aire du langage chez les patients ayant une tumeur à proximité de cette zone sensible. Grâce à une anesthésie locale, le patient demeurait éveillé sur la table d'opération. Il pouvait donc témoigner des stimulations électriques que nous pratiquions à la surface de son cerveau avant de procéder à la chirurgie. Tan-

dis que la stimulation du cortex moteur induisait un mouvement dans une certaine partie du corps, la stimulation de l'aire de Broca [du langage] interrompait tout discours compréhensible.»

Les stimulations électriques de la surface du cerveau ont également permis au Dr Penfield de dresser une carte détaillée des zones du cortex cérébral assurant la motricité et les sensations des différentes parties du corps. Dans le but de synthétiser cette découverte pour ses étudiants, il dessine les fameux Homunculus moteur et sensitif, qui donnent une idée globale de la représentation du corps au niveau du cortex, rappelle le Dr Feindel. La forme distordue de l'Homunculus s'explique par le fait que la représentation de certaines parties du corps, comme la face et la main, est plus étendue sur le cortex et de la richesse de leur sensibilité ou de leur motricité.

Lorsqu'il prend les rênes de l'INM, en 1972, le Dr Feindel poursuit la vision avant-gardiste du Dr Penfield en dotant l'institut des nouvelles technologies d'imagerie qui viennent de faire leur apparition. Ainsi, en 1973, l'INM acquiert les deux premiers tomodesintomètres par Canada, et, en 1976, le premier tomographe par émission de positons. En 1974, une nouvelle aile (Brain Imaging Center) est inaugurée pour accueillir ces technologies d'imagerie, auxquelles s'ajoute en 1995 un appareil d'imagerie par résonance magnétique.

En 2009

Depuis quelques mois à peine, l'INM dispose d'une plateforme de simulation chirurgicale per-

mettant notamment à de jeunes résidents d'expérimenter toutes les sensations qu'éprouve un neurochirurgien lorsqu'il s'applique à exciser une tumeur cérébrale. Grâce à divers dispositifs, le neurochirurgien voit une image tridimensionnelle du cerveau et perçoit au niveau de ses mains les différences de texture entre les tissus de la tumeur, par exemple, et celle du tissu cérébral sain. La console de simulation permet aussi d'enregistrer les mouvements qu'effectue un neurochirurgien expérimenté et de les reproduire au niveau des mains d'un apprenti chirurgien, qui pourra ainsi s'initier aux sensations d'une intervention réussie.

La neuro-ingénierie

En collaboration avec des ingénieurs, des chimistes, des physiciens, des informaticiens et des spécialistes des nanotechnologies, des neurobiologistes de l'INM s'appliquent à concevoir des «motoneurons bioniques», pourrait-on dire, qui serviraient à remplacer ceux qui auraient été coupés lors d'une section accidentelle de la moelle épinière. Les motoneurons sont ces cellules nerveuses dont la «tête» (appelée corps cellulaire) se trouve dans la moelle épinière et dont le prolongement (dénommé axone), qui peut mesurer jusqu'à un mètre de longueur, rejoint un muscle du corps. Une fois sectionné, le motoneuron ne parvient généralement plus à régénérer un nouvel axone jusqu'au muscle. Pour remédier à la situation, l'équipe de neuro-ingénierie de l'INM a fabriqué une petite bille de plastique qu'elle a recouverte d'un matériau biologique qui lui permet de bien s'intégrer à l'organisme et d'adhérer au corps cellulaire du neurone. «Nous prévoyons insérer dans cette bille un minuscule ordinateur qui détectera les décharges électriques du corps cellulaire et transmettra ce signal vers le muscle par le biais d'une connexion sans fil», dit le directeur actuel de l'INM, le Dr David Colman, qui pilote ce projet futuriste.

Composé de neuf dizaines de chercheurs, le Groupe de neuroscience cellulaire et moléculaire de l'INM s'est donné les mêmes objectifs: la régénération des neurones détruits, mais cette fois en stimulant et en guidant les processus naturels du corps. Certains scientifiques du groupe étudient le processus par lequel les cellules souches de l'embryon donnent naissance à des neurones plutôt qu'à des cellules gliales qui assurent diverses fonctions de soutien auprès des neurones. D'autres membres du groupe cherchent à savoir comment les axones arrivent à établir les bonnes connexions entre eux, «comment ils arrivent à trouver leur bon partenaire» dans ce dédale inextricable qu'est le cerveau. «Pendant le développement, l'axone qui pousse rencontre dans son environnement différentes substances jouant le rôle de panneaux de signalisation. Certaines ont un effet répulsif, qui empêche l'axone d'entrer dans une région, d'autres ont un effet attractif, qui au contraire l'attire», explique Jean-François Cloutier, qui dirige l'équipe s'intéressant à ce phénomène fort complexe du «guidage axonal». «Une centaine de molécules ont déjà été découvertes, et on en identifie une ou deux nouvelles par année. De plus, les mêmes substances peuvent avoir des effets opposés sur différents types de neurones», souligne M. Cloutier.

Encore aujourd'hui, comme jadis, l'INM repousse les frontières des neurosciences.

Le Devoir